

nouveaux établissements. Des pénitenciers à sûreté maximale seront situés à Renous (N.-B.), Mirabel (Qué.) et Agassiz (C.-B.). Des établissements à sûreté moyenne seront construits à Donnacona et Drummondville (Qué.) et Kamloops (C.-B.).

Après que le tribunal a prononcé sa sentence, les prisonniers sont reçus dans un centre d'accueil, établissement à sûreté maximale, où s'effectue le classement; à la suite de tests diagnostiques, chaque détenu est placé dans un établissement offrant un programme de formation et un degré de sûreté qui conviennent à son cas. La durée minimale du séjour au centre est normalement de six semaines.

A Terre-Neuve, certains détenus condamnés à purger leur peine dans un pénitencier fédéral sont incarcérés dans l'établissement provincial de Saint-Jean, aux termes de la Loi sur les pénitenciers qui autorise les contrats d'échange de services entre le gouvernement fédéral et certaines provinces.

Les établissements à sûreté minimale comprennent des maisons de correction locales, des camps forestiers et des fermes. Les maisons de correction locales sont situées dans des localités urbaines réparties dans tout le Canada, et elles permettent aux détenus libérés sous condition d'entrer en contact avec des employeurs éventuels et d'avoir des rapports avec la société, à titre de mesure de réintégration.

En 1978, près du tiers de l'ensemble des détenus étaient inscrits à temps plein à des programmes d'enseignement et de formation technique. Des programmes de développement professionnel offrent aux détenus des cours de formation générale à tous les niveaux jusqu'au diplôme universitaire, et des cours de formation technique. Dans le domaine de la formation professionnelle, plus de 100 cours sont offerts dans 15 métiers. Presque tous les cours de formation générale et technique sont reconnus par les autorités provinciales en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de compétence professionnelle.

Dans le cadre du programme d'absences temporaires, 43,320 permis ont été accordés en 1978; 43,108 détenus sont rentrés, ce qui fait que le taux de réussite du programme est d'à peu près 99.5%. La permission de s'absenter est accordée pour des raisons humanitaires, médicales ou de réinsertion sociale. Les activités de soirée et de fin de semaine ouvertes aux personnes de l'extérieur se sont poursuivies. Des comités auxquels participe la population existaient dans tous les établissements. Tous les

Des commissaires communautaires et provinciaux participent maintenant à l'autorisation des libérations conditionnelles et des absences temporaires, dont l'objet est la réintégration des détenus dans la société.

programmes organisés avec l'extérieur, par exemple alcooliques anonymes, théâtre, cours de musique, art oratoire, conférences, films, divertissements, groupes de discussion dirigés par des organismes privés, des professionnels, des personnes bénévoles ou des groupements communautaires, contribuent à rehausser la vie des détenus pendant leur période d'incarcération. Dans la plupart des chapelles qui se trouvent dans les établissements on offre des programmes polyvalents, entre autres l'enseignement de la religion. La participation de la population aux programmes religieux est fortement encouragée.

Régime des libérations conditionnelles

2.9.2

La Commission nationale des libérations conditionnelles a son siège à Ottawa et des bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Vancouver. Elle compte 26 membres à temps plein, dont un président et un vice-président, tous nommés par le gouverneur en conseil pour une période de 10 ans au maximum. Leur nomination est renouvelable. Le gouvernement peut également nommer des membres temporaires pour une période d'au plus un an et des membres substitués lorsque l'un